



Les organisations syndicales et « Sauvons la Recherche », représentatives des personnels et des étudiants concernés par l'opération « Paris-Saclay », à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Objet : IDEX « Paris Saclay » : demande d'entrevue urgente pour un moratoire.

Madame la Ministre,

Nous, organisations soussignées, exprimons la demande de vous rencontrer le plus vite possible, afin de vous exposer la situation relative au projet d'« Université Paris Saclay ». En effet, l'objectif de ce projet et la manière de le mener posent problème depuis son lancement. Cela s'illustre de plusieurs manières :

- Cette opération aurait pour objectif de « rapprocher » 23 établissements différents. Notre appréciation du projet est toute autre, car ce qui se met ici en place est une structure qui chapeauterait l'ensemble de ces établissements, posant directement la question de la perte des prérogatives scientifiques et administratives des organismes et établissements, comme celle des statuts des personnels qui y sont rattachés.

- Le statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS), qui serait retenu, ne garantit pas à nos yeux les missions de service public d'une université ni les moyens pour les personnels de remplir ces missions. Cela se traduit, entre autres, par l'abandon de la collégialité dans le système de gouvernance. L'absence ou quasi-absence des étudiants dans les structures de décision proposées mérite d'être soulignée. Le modèle suivi relève plutôt du monde de l'entreprise, ce qui, une fois encore, est contradictoire avec les missions de service public. De surcroît, l'incertitude sur le statut juridique de la future université Paris-Saclay fait craindre que la nouvelle structure puisse, à terme, décider d'instaurer des frais de scolarité élevés, interdisant ainsi d'accès toute une partie de la jeunesse.

- Cette opération est pilotée par la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) dans le cadre d'un projet IDEX qui exclut, de fait, de son périmètre, une fraction importante des établissements concernés (par exemple, seuls 40% de l'Université Paris-Sud sont dans le périmètre d'excellence de l'IDEX). De plus, la FCS ne tient aucunement compte des discussions qui peuvent avoir lieu au sein des établissements, ni même des avis des groupes de réflexion mis en place, comme le montre le découpage en « schools » ou « collegia », où ne se retrouvent pas les personnels concernés. Ces dernières déstructurent la politique d'enseignement de chaque établissement, un département d'enseignement pouvant se retrouver dans plusieurs schools. Face à l'existence de formations d'excellence, alors que d'autres ne seront pas inscrites dans ce dispositif à l'intérieur d'un même département, quel sera l'avenir des formations et des moyens afférents qui ne rentrent pas dans le cadre de l'excellence ? Comment s'assurer que cela ne débouche pas sur une sélection accrue et le renforcement d'inégalités entre étudiants ?

- La manière avec laquelle les décisions ont été prises est profondément non démocratique, ce que les personnels des multiples établissements concernés n'ont pas manqué de dénoncer à plusieurs reprises.

Les déménagements de certaines unités sont programmés contre l'avis des personnels concernés, par exemple à l'INRA et à EDF R&D. Dans le cas de l'Université Paris Sud (UPSud), la résistance des personnels avait conduit le Président de l'Université à s'abstenir lors du vote sur la signature de la convention Etat-ANR-IDEX, conformément à la demande du Conseil d'Administration de l'UPSud.

- L'aspect infrastructure montre lui aussi clairement un fonctionnement en dépit du bon sens : les besoins en transports pour desservir ce campus sur le plateau de Saclay ne seraient satisfaits au plus tôt qu'en 2020-2025, rendant l'accès de l'université aux étudiants et autres usagers des transports en commun très difficile jusqu'à cette période (au mieux, si les prévisions sont respectées...). Et pourtant, ce secteur est connu pour être déjà fortement saturé en l'état actuel, avant même l'arrivée des milliers de personnes prévues.

- D'autre part, dans un contexte budgétaire tendu où l'on demande à tous de faire des efforts « sans précédent », la construction de ce campus sur le plateau de Saclay, 1,8 milliards d'euros, coûtera bien plus cher que la rénovation ou l'amélioration des locaux actuels, et ne se traduira même pas, pour beaucoup, par une amélioration de l'outil de travail des personnels. En parallèle, la délocalisation désorganisera en profondeur et pour longtemps les unités concernées.

Comme nous l'avons exprimé à plusieurs reprises, nous sommes opposés à ce projet, projet phare du gouvernement précédent, emblématique d'une volonté de passer par-dessus les partenaires et de verrouiller toute la politique d'Enseignement supérieur et de Recherche.

Vu la précipitation avec laquelle ce processus a été et est encore mené, vu la préparation d'une loi cadre pour l'Enseignement supérieur et la Recherche pour début 2013, cette opération doit être immédiatement gelée au moins par un moratoire. Si elle se poursuit, l'urgence qui a dominé jusqu'ici ne favorisera certainement pas la reprise d'une discussion sereine pour le devenir de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en région Ile de France.

Cela doit se traduire par la dénonciation de la signature de la convention qui concerne le projet Paris Saclay, par l'arrêt immédiat des travaux de la FCS et de tous les autres processus associés, engagés et mis en oeuvre actuellement par plusieurs des établissements concernés (ex : campus commun INRA-AgroParisTech, ...). **Les travaux de la FCS prévoient en effet la définition des modes de gouvernance et le découpage en « collegia » pendant l'été et le début de l'automne. Cela est incompatible avec un processus démocratique s'appuyant sur les acteurs concernés, que ce soit les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (académique ou non), les étudiants, les collectivités locales.**

Vu la poursuite (et même l'accélération) de ce projet au sein d'instances ne fonctionnant pas dans le respect de leurs acteurs, nous insistons fortement sur le besoin de nous entretenir avec vous avant les congés estivaux. Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en nos sentiments les meilleurs,

A Orsay, le 10 juillet 2012,



Patrick Boumier (SNTRS-CGT Orsay), au nom des sections syndicales ci-dessous

Université Paris-Sud, Orsay : SNTRS-CGT, SES-CGT, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, Sud Educ 91, Sud-Recherche-EPST, SNPREES-FO, UNEF, SLR. Ecole Polytechnique : SNTRS-CGT. CGT-INRA (Grignon, Versailles, Jouy en Josas). SYAC-CGT section AgroParisTech. CGT-EDF R&D.